



Objectif

Les données de paie sont des données par nature très sensibles qu'il convient de ne pas exposer. Pour cela, par delà tous les mécanismes de sécurité mis en place par **Payroll Mauritius**, il convient que tous les utilisateurs du Système, s'assurent que leur accès soit protégé au mieux (recommandation No DAT-NT-001/ANSSI/SDE/NP) afin de ne pas entraîner une vulnérabilité sur le système d'information dans son ensemble (et non pas sur leur poste uniquement).

Le risque majeur à une intrusion réside le plus souvent dans l'exposition du mot de passe ou le choix d'un mot de passe trop « simpliste » et qu'il convient de rendre plus robuste (c'est-à-dire difficile à retrouver à l'aide d'outils automatisés et à deviner par une tierce personne).

Comment faire ?

Voici quelques recommandations :

- Utilisez un mot de passe unique pour chaque service. En particulier, l'utilisation d'un même mot de passe entre sa messagerie professionnelle et sa messagerie personnelle est impérativement à proscrire ;
- Choisissez un mot de passe qui n'a pas de lien avec vous (mot de passe composé d'un nom de société, d'une date de naissance, etc.) ;
- Ne demandez jamais à un tiers de générer pour vous un mot de passe ;
- Modifiez systématiquement et au plus tôt les mots de passe par défaut lorsque les systèmes en contiennent ;
- Renouvelez vos mots de passe avec une fréquence raisonnable. Tous les 90 jours est un bon compromis pour les systèmes contenant des données sensibles ;
- Ne stockez pas les mots de passe dans un fichier sur un poste informatique particulièrement exposé au risque (exemple : en ligne sur Internet), encore moins sur un papier facilement accessible ;
- Ne vous envoyez pas vos propres mots de passe sur votre messagerie personnelle ;
- Configurez les logiciels, y compris votre navigateur web, pour qu'ils ne se « souviennent » pas des mots de passe choisis.



Comment sécuriser au mieux mes mots de passe pour accéder à Payroll Mauritius

FAQFR128

Prérequis : Tous utilisateurs du système et Salariés utilisant l'application mobile

V1.1

Si vous souhaitez une règle simple : choisissez des mots de passe d'au moins 12 caractères de types différents (majuscules, minuscules, chiffres, caractères spéciaux).

Deux méthodes par exemple pour choisir vos mots de passe :

- La méthode phonétique : « J'ai acheté huit cd pour cent euros cet après-midi » deviendra ght8CD %E7am ;
- La méthode des premières lettres : la citation « un tien vaut mieux que deux tu l'auras » donnera 1tvmQ2tl'A. Vous trouverez à ce sujet sur le [site de la CNIL http://www.cnil.fr/fr/generer-un-mot-de-passe-solide](http://www.cnil.fr/fr/generer-un-mot-de-passe-solide) un générateur gratuit de mot de passe « fort » pour vous inspirer.

IMPORTANT : Par delà les éléments ci-dessus, nous recommandons par ailleurs la mise en œuvre de l'**authentification à deux facteurs** dont est doté **Payroll Mauritius**. Vous trouverez les explications sur cette mise en oeuvre dans le document FAQFR117 - Comment mettre en place l'identification à double facteur pour sécuriser le mot de passe super-administrateur dans **Payroll Mauritius**.